

CDDH(2023)06
08/06/2023

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

ATELIER SUR LES DROITS HUMAINS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

Programme

28 juin 2023
Strasbourg, Agora (salle G02)

Note de synthèse

L'atelier vise à sensibiliser et à promouvoir le dialogue sur les droits humains des membres des forces armées. Il constitue pour les parties prenantes une plateforme de discussion sur des défis et des opportunités actuels en matière de protection des droits du personnel militaire et d'identification des moyens de renforcer la protection de leurs droits humains à la lumière des normes internationales.

Les droits humains des membres des forces armées sont protégés par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et il existe une importante jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur cette question. Le Conseil de l'Europe a également élaboré un ensemble de normes spécifiques relatives aux droits humains du personnel militaire, qui comprend notamment les recommandations du Comité des Ministres [CM/Rec\(2010\)4](#) aux États membres sur les droits de l'homme des membres des forces armées et [R\(87\)8](#) concernant l'objection de conscience au service militaire, ainsi que des recommandations et des résolutions de l'Assemblée parlementaire¹. En outre, la Charte sociale européenne et la Charte sociale européenne révisée, ainsi que les décisions et conclusions du Comité européen des droits sociaux, sont pertinentes, tout comme les normes définies par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, dont le mandat couvre les lieux de détention militaires.

Les activités de coopération du Conseil de l'Europe en Arménie ont contribué à façonner les réformes nationales relatives à la promotion et à la protection des droits humains dans les forces armées, en alignant plus étroitement la législation et la pratique du pays sur les normes du Conseil de l'Europe et les politiques nationales existantes, en soutenant la mise en œuvre de certaines actions de la Stratégie nationale de protection des droits humains de l'Arménie pour 2020-2022. Grâce à ces activités, le Conseil de l'Europe a développé diverses méthodes et approches de coopération dans ce domaine et a acquis une expérience et une expertise particulières dans le travail avec les autorités gouvernementales, le personnel militaire et les institutions des droits humains pour aborder les questions des droits humains dans les forces armées.

L'atelier offre une plateforme pour partager cette expérience, cette expertise et les leçons apprises avec d'autres États membres, en vue d'améliorer la mise en œuvre nationale des normes pertinentes dans ce domaine. En particulier, les experts seront familiarisés avec les normes en matière de droits humains applicables aux membres des forces armées et les questions spécifiques qui continuent à se poser, et seront informés du soutien que le Conseil de l'Europe peut apporter pour traiter ces questions².

¹ Recommandations 1742 (2006) sur les « Droits de l'homme des membres des forces armées », 1714 (2005) sur l'« Abolition des restrictions au droit de vote », 1572 (2002) sur le « Droit d'association des membres du personnel professionnel des forces armées », 1518 (2001) sur l'« Exercice du droit à l'objection de conscience au service militaire dans les États membres du Conseil de l'Europe » et 1380 (1998) sur les « Droits de l'homme des appelés ».

² Les informations sur le soutien disponible auprès du Conseil de l'Europe dans ce domaine comprennent le projet « Promouvoir les droits humains dans les forces armées en Arménie ». Son objectif est de contribuer à une meilleure protection des droits humains au sein des forces armées, en renforçant le rôle des femmes dans les forces armées par l'amélioration du cadre réglementaire et des mécanismes institutionnels, en améliorant les garanties sociales, en renforçant les capacités du ministère de la Défense, du Bureau du défenseur des droits de l'homme, des agences militaires chargées de l'application de la loi et de l'appareil judiciaire. Ce projet est mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2023-2026.

14:00 Ouverture de l'atelier par Christophe POIREL, Directeur, Droits humains

14:10 Mise en œuvre des normes relatives à la protection et à la promotion des droits humains des membres des forces armées dans les États membres du Conseil de l'Europe

Modératrice - Remarques liminaires, y compris des informations sur le document [CM/Res\(2010\)4](#) sur les droits de l'homme des membres des forces armées

Krista OINONEN (Finlande)

Protection et respect des droits humains du personnel des forces armées : aperçu de la pratique des États

William MCDERMOTT, Senior Programme Manager, DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité

Les droits des « citoyens en uniforme » : défis actuels et lacunes en matière de protection

Emmanuel JACOB, Président, Organisation européenne des associations et syndicats militaires (EUROMIL)

Le rôle des INDH en rapport avec les droits humains des membres des forces armées

Yuriy KOVBASA, Directeur du département de contrôle des droits dans le secteur de la défense, des droits des vétérans, des militaires, des prisonniers de guerre et des membres de leur famille, Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien (Médiateur)

Le droit à l'objection de conscience au service militaire : où en sommes-nous en Europe ?

Friedhelm SCHNEIDER, Représentant, Bureau européen pour l'objection de conscience (EBCO)

Questions et réponses

15:30 Coffee break

16:00 Renforcer la protection des droits humains des membres des forces armées : le rôle du Conseil de l'Europe

Modératrice - Remarques liminaires

Martina SCHMIDT, Cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Erevan

Aperçu des instruments de coopération utilisés par le Conseil de l'Europe pour aider ses États membres à traiter la question de la protection des droits humains dans les forces armées et des activités de coopération visant à les promouvoir

Armen GRIGORYAN, Chargé de programme national, Bureau du Conseil de l'Europe à Erevan

Protection des droits humains dans les forces armées

Gevorg MARTIROSYAN, Chef du Centre des droits humains et du renforcement de l'intégrité, Colonel, ministère de la Défense de l'Arménie

Soutien au rôle de l'institution nationale des droits humains dans la protection des droits humains dans les forces armées

Andranik YEGHOYAN, Chef de l'Unité de protection des droits humains des membres des forces armées et des membres de leur famille, Bureau du Médiateur d'Arménie

Besoins concernant l'amélioration des droits humains dans les forces armées en Ukraine

Yuriy KOVBASA, Directeur du département de contrôle des droits dans le secteur de la défense, des droits des vétérans, des militaires, des prisonniers de guerre et des membres de leur famille, Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien (Médiateur)

L'éducation aux droits humains dans les institutions éducatives militaires (présentation du cours modèle HELP sur la protection des droits humains dans les forces armées)

Eva PASTRANA, Cheffe de la Division Justice et formation droits humains

Questions et réponses

17:20 Remarques de clôture par Kristīne LĪCIS (Lettonie), Présidente du CDDH